

Courbevoie, le 03 mars 2015.

LES SALAIRES DE CA CIB MERITENT DES AUGMENTATIONS PERENNES DE SALAIRE !

Comme vous le savez sûrement (ou pas), les NAO (négociations annuelles obligatoires sur les salaires) se sont déroulées en décembre et janvier derniers. Elles ont pour principal but de négocier des augmentations de salaire.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu de communication ni avant, ni pendant.

Certes deux syndicats ont communiqué sur ce qu'ils avaient proposé, mais pas sur la fin de non-recevoir de la Direction et sans remise en cause de sa stratégie.

Rien pour les salaires sur les 4.900.000.000 € de résultat net part du groupe Crédit Agricole ???

Aux yeux de la CGT, « les compétences, le professionnalisme, l'engagement et la loyauté constituent la première des ressources stratégiques du Crédit Agricole » et par conséquent doivent être reconnus pécuniairement, de façon pérenne.

A ce titre, nous nous inquiétons de la place réservée aux salariés après les propos tenus devant le Conseil d'administration, par M. Brassac (remplaçant de M. Chifflet) qui a déclaré « Mon ambition est celle de la réussite du groupe Crédit Agricole au service de ses clients, de ses sociétaires et de ses actionnaires ».

M. Hocher a aussi précisé, durant le comité d'entreprise du 19/11/2014, que nous étions dans une période de faible inflation.

☞ **Résultat : pas une miette pour les augmentations collectives des salaires.**

Pourtant dès réception de la feuille de salaire de janvier vous avez pu constater, que les pourcentages des lignes suivantes ont augmenté :

- ligne codifiée UAM de 0,250 à 0,300
- ligne codifiée UVA de 6,800 à 6,850
- ligne codifiée U1A de 3,050 à 3,100
- ligne codifiée UG5 de 0,220 à 0,230

générant une perte sèche des rémunérations nettes.

☞ **Pour la CGT : la Direction doit, impérativement, compenser le surplus de cotisations par une revalorisation des salaires.**

Nous proposons une base de discussion :

- Pour les niveaux de A à G : + 500 € bruts mensuels.
- Pour le niveau H : + 350 € bruts mensuels.
- Pour les niveaux de I à J : + 200 € bruts mensuels.
- Pour le niveau K : + 100 € bruts mensuels.

(Selon les dernières publications officielles : LES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES A CA CIB ONT TOTALISE 9.504.431 € EN 2013 !!!)

En effet, un bon nombre d'entre nous souffre d'une politique des salaires « minimaliste », ainsi que des promotions attribuées au compte-goutte, voire inexistantes.



Pour la CGT, les Négociations Annuelles OBLIGATOIRES (NAO) doivent, au minimum, augmenter le pouvoir d'achat des salaires !! En plus, elles doivent résoudre les problématiques de l'égalité des rémunérations homme-femme, et plus généralement, sur le principe d'égalité de traitement.

☞ **Le Crédit Agricole engrange des bénéfices grâce à notre travail !**

Nous devons exiger l'augmentation de notre pouvoir d'achat !

De la volonté d'agir, vous devez passer à l'action. Syndiquez-vous !

Vous pouvez faire bouger les choses !

Les augmentations de salaires et les primes dans les banques françaises

	Mesures salariales pour 2015	En 2014
La Banque Postale	400 € d'augmentation pérenne pour les salaires inférieurs à 40.000 € + 0,5 % pour les salaires compris entre 40.000 et 50.000 € bruts par an	Augmentation annuelle : 500 € Salaires inférieurs à 50.000 €
Banques Populaires	Prime brute de 200 € aux salariés dont le revenu est inférieur à 35.000 €	+ 1 % au premier avril 2014 avec un plancher de 350 €
BNP Paribas	+ 0,5 % au 1 ^{er} avril avec un plancher de 250 € et prime de 450 € (supplément d'intéressement)	Prime de 1.000 € versée en décembre 2013 (supplément d'intéressement)
Crédit Agricole SA	0	0
Crédit Mutuel	+ 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2015 avec un plancher de 300 €	+ 1,1 % avec un plancher de 400 €
LCL	0	Augmentation annuelle : • 500 € Salaires jusqu'à 42.000 € • 300 € Salaires supérieurs à 42.000 €
Natixis	Augmentation annuelle brute : • 270 € Salaires inférieurs à 30.000 € • 235 € Salaires entre 30.000 et 40.000 € • 200 € Salaires entre 40.000 et 50.000 €	Augmentation annuelle brute de : • 450 € Salaires inférieurs à 30.000 € • 400 € Salaires entre 30.000 et 40.000 € • 350 € Salaires entre 40.000 et 50.000 €
Société Générale	Prime de 200 € à 400 € (supplément d'intéressement)	• Prime de 450 € Salaires jusqu'à 26.000 € • Prime de 300 € Salaires entre 26.000 et 35.000 € • Prime de 200 € Salaires entre 35.000 et 50.000 €

« LES ÉCHOS » / SOURCE : SOCIÉTÉS

Voir aussi notre site intranet [ici](#) ou site web [là](#).

Pour tout conseil, intervention et/ou toute aide sous quelque forme que ce soit, n'hésitez pas à contacter nos militants(es) !

Le délégué du personnel :

Mr. Jorge LOPEZ CANO à Courbevoie,

Les Représentants des Sections Syndicales :

Mr. Michel DAVRON à Courbevoie et Mme. Sylvie CORROY à Saint-Quentin-En-Yvelines,

Les membres de la Commission exécutive :

Mme. Maria GOMEZ, Mme Véronique CREMER, Mme Sylvie FLODROPS, Mr. Eric MOULIN à Saint-Quentin-en-Yvelines,

Mr. Jérôme FRAZIER, Mr. Whatana OUM, Mr. Guy OUAKNINE à Courbevoie.

Donnez-vous les moyens de vous défendre :

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM, Prénom.....

Secteur d'activité.....Poste.....

Tél.....Courriel personnel.....

Bulletin d'adhésion à remettre au représentant CGT de votre connaissance, ou à adresser :

Locaux syndicaux CGT de CACIB sur Paris et SQY:

25, Doumer – Bureau SB 00128 – RDC,

ou 9, Doumer – Bureau SB 01545 – 1^{er} étage,

ou Immeuble EGIS R03089 - 3^e étage.